

lement une partie des sucres concrets, il en restait de très-adhérents à la fibre qu'on ne pouvait détruire que par la macération. Quant aux procédés chimiques qu'on a proposés pour exécuter cette macération, quoiqu'on puisse dire que les recherches à cet égard ne sont pas épuisées, la dépense plus considérable que le rouissage ordinaire qui en résultait, les a fait rejeter; il en a été de même de la macération dans l'eau chaude.

On submerge ordinairement le chanvre après que le soleil l'a séché quelques jours; le mâle séjourne dans les routoirs de 8 à 12 jours, et la femelle 15 jours au moins, parce que l'endurcissement de sa tige, par une plus longue maturité, rend la dissolution de la gomme plus difficile. L'eau courante est préférable. Le chanvre mâle, cueilli à un degré de maturité convenable, peut y être complètement roui en cinq jours, la température de l'atmosphère étant à 20° Réaumur. Le plus important et le plus difficile est d'obtenir la dissolution de la gomme avant que les fibres soient endommagées par la macération.

Au sortir du routoir, on délie les bottes et on les met sécher sur un pré. Si le vent est favorable, c'est l'affaire de 7 à 8 jours. Ensuite, on lie le chanvre par grosses bottes bien séchées qu'on entasse dans les granges.

On réserve pour l'hiver les préparations subséquentes dont il sera traité dans le livre des *Arts agricoles*. Elles consistent : 1° dans le *teillage*, opération dans laquelle, après avoir brisé l'extrémité de chaque tige, on enlève à la main, d'un bout à l'autre, l'écorce qui recouvre la partie ligneuse ou chenevotte; on ne le pratique que sur les chanvres fins; 2° le *broyage*, qui brise parfaitement la chenevotte et dégage la filasse d'un reste de résine qu'elle contenait encore; la filasse qui en résulte, pour être bien assouplie et dégagée de petites parties ligneuses très-adhérentes, a encore besoin d'être battue avec des espades ou pilée dans des mortiers; 3° enfin le *peignage*, qui a pour objet de diviser les fibres et de séparer les diverses longueurs de brins.

§ IX. — Des frais et produits.

On a vu, par ces détails rapides, combien les *frais* sont multipliés et considérables; les *produits* sont au contraire assez faibles, et il arrive souvent que les frais sont à peine remboursés avec un bénéfice suffisant par la vente des produits. Les calculs donnés dans la section précédente pour le lin, pourront servir jusqu'à un certain point pour la culture du chanvre. Cette petite industrie semble devoir être surtout dévolue, sous ce rapport, aux populations chez qui la main-d'œuvre est peu élevée, et qui peuvent, par conséquent, donner à très-bas prix le produit de leur travail. Elle serait susceptible, sans doute, d'améliorations que ce n'est pas ici le lieu de rechercher, mais qui méritent d'occuper les agronomes et les hommes d'état.

Cependant, lorsque le chanvre est converti en toile à voile par le premier producteur, sa culture donne deux fois plus de bénéfices qu'aucune autre qui soit connue. Elle a l'a-

vantage de faire vivre un très-grand nombre d'ouvriers, et de les occuper dans les jours pluvieux et dans les longues soirées d'hiver durant lesquelles on peut renvoyer toutes les opérations qui suivent le rouissage.

SOULANGE BODIN.

SECTION III. — Du Cotonnier, ses espèces et variétés, et sa culture.

Le Cotonnier (*Gossypium*; en anglais, *Cotton*; en allemand, *Baumwollenstaude*; en italien, *Cotone*) (fig. 14) est une plante de la famille

Fig. 14.



des Malvacées, à tiges ligneuses et à racines pivotantes. Elle croît spontanément dans les contrées les plus chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. On est parvenu à l'acclimater en Europe, par degrés, à des latitudes dont la température, quoique assez chaude, n'égale pas celle de la zone torride. Le fruit de cette plante contient un duvet précieux qu'on appelle *coton*.

Le Cotonnier présente quelques espèces et un assez grand nombre de variétés qui sont souvent confondues entre elles par les botanistes. Linné admet 6 espèces de cotonniers; Lamark, 8; Rohr, 29. Dans le nombre de ces dernières, Rohr pense que les espèces les plus avantageuses pour les planteurs américains peuvent être portées à six. Ce sont :

- 1° Le Cotonnier *Yeard rounel*;
- 2° Le *C. soREL* rouge;
- 3° Le *C. de la Guyane*;
- 4° Le *C. du Brésil*;
- 5° Le *C. indien*;
- 6° Le *C. siam blanc*.

Notre but étant d'introduire le cotonnier en France ou dans la colonie d'Alger, nous croyons que les espèces les plus convenables pour ces contrées seraient les suivantes :